

Conformément à l'avis paru dans le Journal officiel de la République et canton du Jura du 24 décembre 2020 N° 47, l'Assemblée communale de ce jour est ouverte à 20h15 par son président, M. Antoine Froidevaux.

Le procès-verbal est tenu par Mme Sylvie Gigon Rotunno, secrétaire communale.

La liste électorale pour cette assemblée est arrêtée à 1313 ayants droit de vote en matière communale. Pour les raisons sanitaires en vigueur, une liste des participants est tenue et des masques sont mis à disposition, ainsi que du gel hydroalcoolique. Un micro central est installé pour les intervenants.

On note la participation de 45 électrices et électeurs. Le Conseil communal est au complet. Le Président rappelle l'article 20 alinéas 3 et 4, du Règlement d'organisation.

MM. Nathan Clerc et Régis Varrin sont désignés comme scrutateurs.

Le Président félicite Mme Katia Lehmann élue à la présidence du Parlement jurassien.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 14 septembre 2020
2. Statuer sur la demande de naturalisation de Mme Giuliana Gallucci, ressortissante italienne, domiciliée à Fontenais
3. Discuter et voter la quotité d'impôt, les taxes communales ainsi que le budget 2021
4. Informations communales
5. Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 septembre 2020.

Le Président informe les citoyens que le procès-verbal de l'assemblée du 14 septembre 2020 a été déposé publiquement 15 jours après l'assemblée. Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue au secrétariat communal.

Mis au vote le procès-verbal du 14 septembre 2020 est accepté selon l'article 23, alinéa 3 du Règlement communal d'organisation.

2. Statuer sur la demande de naturalisation de Mme Giuliana Gallucci, ressortissante italienne, domiciliée à Fontenais

Le maire M. Petignat excuse Mme Gallucci qui a dû subir une intervention chirurgicale ce jour. Elle est née en 1996 à Porrentruy et habite à Fontenais depuis 2012 avec sa famille. Elle effectue une formation d'éducatrice de l'enfance. Le Conseil communal recommande d'accepter sa requête.

Entrée en matière acceptée

Discussion pas demandée

C'est par applaudissements et sans avis contraire, que l'assemblée accède à la requête de Mme Gallucci.

3. Discuter et voter la quotité d'impôt, les taxes communales ainsi que le budget 2021

Le maire M. Yves Petignat prend la parole et donne les détails du résultat du budget, les charges sont de 7'453'535 francs et les produits 7'301'350 francs et donc un déficit de 152'185 francs.

Ce déficit a pu être limité grâce au prélèvement de 100'000 francs sur la réserve de politique budgétaire. La commune, actuellement dans une crise sanitaire et sociale, présente un budget déficitaire. Selon les explications fournies dans le tous ménages, c'est toutefois le budget le plus juste que le Conseil pouvait présenter. Toutes les dépenses, subventions et prestations ont été sévèrement réduites, avec des conséquences pénibles dans tous les secteurs. Malgré l'augmentation de contributions sociales ou scolaires, les charges sont maîtrisées. Elles n'augmentent que de 34'310 francs par rapport au budget 2020. Avant la crise sanitaire, la commune pouvait s'attendre à une diminution de l'impôt des personnes physiques et morales de 47'000 francs. Mais la crise du Covid provoquera une réduction de

198'700 francs en raison de la baisse des activités des entreprises, du chômage, etc. Cette perte sera contrebalancée en partie par la péréquation financière avec une augmentation de la solidarité intercommunale de l'ordre de 72'500 francs.

M. Francis Dubey prend la parole pour expliquer les dépenses extraordinaires et ponctuelles. Un investissement de 25'000 francs pour l'équipement informatique de l'école, subventionné pour 8'000 francs environ par l'Etat. Le Conseil est d'avis que la priorité doit rester à l'éducation et à la formation aux technologies de demain. L'équipement de l'administration en informatique voit une dépense de 10'000 francs, il concerne les rapports du MCH2, la sécurité informatique et l'introduction du QR Code pour la facturation. Les entretiens urgents des places de jeux pour 10'000 francs. Pour la Chapelle Ste-Croix, le dernier acompte de 20'000 francs sera versé. L'éclairage public verra le remplacement des luminaires au Chauffour pour 26'000 francs, des travaux étant prévus par BKW dans le quartier. L'achat d'un robot-tondeuse de 21'520 francs, qui sera autofinancé. Un calcul sur une durée de 12 ans a été fait pour l'acquisition de la tondeuse, une participation des sociétés utilisatrices est prévue. Dans les charges qui augmentent, il faut relever notamment les contributions à l'école secondaire, le déficit chronique de l'UAPE et du triage forestier Terridoubs, ainsi que les charges liées pour l'action sociale.

Entrée en matière acceptée

M. Raphaël Schneider caissier communal, présente la liste des taxes communales qui ne voient pas de modification ainsi que la quotité d'impôt.

Administration générale

La rubrique votations et élections est en diminution, rien n'est prévu en 2021 pour les élections. La réception de la Présidente du Parlement n'ayant pu se dérouler, le montant est reporté en 2021. Un montant de 2'000 francs est inscrit pour l'acquisition de logiciels pour l'administration et 3'600 francs pour l'installation du système QR Code. L'organe de révision voit un coût de 16'800 francs pour la première année MCH2. Le loyer du bureau postal sera versé durant 2 ans, malgré la fermeture.

Discussion pas demandée

Ordre et sécurité publics - défense

Une adaptation sur la base 2020, concernant la police des étrangers, voit une diminution. La formation du personnel d'exploitation pour le SIS, 2'500 francs. Des indemnités pour les cours suivis versées aux employeurs, 11'500 francs.

Discussion par demandée

Formation

Achats d'ordinateurs, écrans et accessoires informatiques, 25'000 francs, une subvention de 33% du canton est attendue. Il s'agit d'équiper l'école de tableaux informatiques notamment. Une diminution au traitement des enseignants est relevée. Le camp de ski est annulé en 2021 et remplacé par des journées de ski. Des frais d'entretiens nécessaires des places de jeux sont prévus pour 10'000 francs. En raison du nombre d'élèves en augmentation, la contribution à l'école secondaire est supérieure à 2020.

Discussion pas demandée

Culture, sports, loisirs, églises

La subvention pour la chapelle de Ste-Croix verra son dernier acompte. La contribution pour la patinoire est en augmentation. L'acquisition du robot-tondeuse, qui sera financée par le budget étant donné que le montant est inférieur à 30'000 francs, pour un montant de 21'520 francs. Quelques travaux au bâtiment des installations sportives sont prévus, pour 2'500 francs.

Discussion pas demandée

Santé

Rien de particulier à signaler pour ce chapitre.

Discussion pas demandée

Prévoyance sociale

La contribution aux personnes âgées reste stable. Concernant les crèches et garderies, la manière de faire les calculs a changé, Porrentruy va faire la banque et notre contribution est estimée à 85'005 francs. Les prestations pour le chômage et le social sont en augmentation.

Discussion

G.V. questionne le Conseil concernant l'UAPE et son déficit.

M. Lionel Richard conseiller communal en charge du dossier répond qu'il s'agit d'un service, des discussions sont en cours avec plusieurs instances afin de réduire ce déficit. Concernant la commune, nous pouvons réduire les prestations qui sont les plus coûteuses, certaines ont déjà été mises en place, mais la marge de la commune est faible. Un sondage a été fait auprès des parents concernés, les plages horaires seront optimisées. Des discussions sont en cours avec Porrentruy et le canton, afin de pouvoir améliorer la situation de l'UAPE.

Trafic, transports, télécommunications

L'entretien des chemins forestiers ouverts à la circulation devrait diminuer. L'imputation au cimetière du au nivellement des tombes en 2020, sera diminué. Le remplacement de l'éclairage public au Chauffour voit un montant de 26'000 francs en plus des 10'000 d'entretien annuel des installations.

Discussion pas demandée

Protection de l'environnement

L'approvisionnement en eau aura une nouvelle réglementation dès 2022, la gestion des eaux de surfaces pour les propriétaires fonciers verra une nouvelle taxe et la contribution au SEPE sera diminuée. Un acompte sera introduit en juin 2021, afin d'alléger la facture de fin d'année. L'assainissement des eaux verra également un acompte en juin. Des travaux destinés au Jardin du souvenir au cimetière sont estimés à 2'000 francs.

Discussion pas demandée

Economie publique

Les contributions au triage forestier Terridoubs, sont indiquées selon le budget 2021 du triage. Un contrat avec la SACEN a été conclu concernant la déléguée à l'énergie. Concernant les subventions, il est proposé de les diminuer, voir en supprimer pour ne garder que le soutien à l'énergie-bois.

Discussion

F.B. demande pourquoi supprimer les subventions photovoltaïques si on veut diminuer les énergies fossiles ?

Mme Valérie Voisard Bourquard répond qu'il s'agit d'une décision politique du Conseil communal, afin de faire des économies. La subvention bois-énergie est toutefois maintenue, au vu de la période compliquée pour nos forêts.

F.B. fait la proposition de conserver les mêmes chiffres que proposés initialement.

G.V. se dit fâché, on lui a supprimé sa subvention l'année dernière. La commune n'a plus d'argent il faut donc accepter la diminution, voir supprimer tous les montants.

F.DR souhaite communiquer la prise de position de la Commission des finances, elle a étudié le budget et fait des propositions d'économies, certaines ont été acceptées par le Conseil. Mais pas assez. Il faut faire des diminutions drastiques. La commission ne peut recommander l'acceptation du budget et renonce à faire une proposition. A titre personnel, il estime clairement que les économies proposées ne sont pas suffisantes. Il propose de supprimer clairement toutes les subventions.

Mise au vote de la proposition de F.B. de remettre les subventions comme l'année 2020, 9 voix pour, 11 voix contre. La proposition est refusée.

Mise au vote de la proposition de supprimer la subvention pour le bois de 1'000 francs, 5 voix pour, 15 voix contre. La proposition est refusée.

L.C. questionne sur les 59'000 francs attribués à la forêt.

Mme Sophie Golay Gasser explique que ce montant est dû au fonctionnement du triage qui a des employés à sa charge et donc des frais. Vu la situation actuelle, la vente du bois ne suffit plus à combler ces frais.

L.C. se désole de voir ce qui se fait en forêt et la mauvaise gestion. Une grosse coupe a été faite aux Chainions pour environ 600m³ de bois coupés dernièrement, et aucune rentrée d'argent. Dans le cas où une telle coupe serait réalisée au printemps, le bois peut être vendu et verrait 30'000 francs de rentrées pour la commune. Vu la situation et le bostryche, il était prévisible que ce secteur serait coupé, on aurait pu l'anticiper et faire la coupe plus tôt dans l'année. En tant qu'amateur, il connaît le marché et il y a des solutions, il faut revoir le fonctionnement.

Mme Golay Gasser n'étant pas professionnelle dans le domaine, fait remarquer qu'elle doit faire confiance au garde-forestier et à ses propositions.

Finances, impôts

Les projections du canton sont en diminution à cause du Covid, mais la péréquation financière est en augmentation. Les intérêts passifs voient les montants diminuer, avec la diminution des retards envers le canton. Le droit de superficie pour le bâtiment 207 verra son premier versement, 2'200 francs. La location du local communal à Bressaucourt au club d'athlétisme sera de 1'000 francs par année. Un prélèvement sur la réserve de politique budgétaire de 100'000 francs est prévu.

Discussion

F.DR est inquiet par le puisement dans les réserves, l'effet Covid sera plus conséquent que prévu, on va dans le mur. Plus de coupes doivent être faites, ça n'est pas facile et c'est une décision politique. A son avis, il faut tout remettre en question ou on ne va pas s'en sortir.

M. Petignat remercie l'intervenant, mais il attendait des propositions de la Commission des finances. Certaines ont été refusées, elles portaient sur environ 10'000 francs d'économies, alors que nous devons trouver 250'000 francs au total. Le Conseil communal était prêt à discuter et étudier les propositions concrètes sur lesquelles nous pouvons intervenir.

F.DR valide, en effet il n'y a pas eu de proposition pour 250'000 francs, mais plusieurs discussions se sont déroulées avec les autorités. On a bien essayé de pousser pour faire plus, mais il s'est retrouvé devant un refus du Conseil. Depuis plusieurs années, la commune est en mauvaise posture, certes on a gagné en lisibilité un travail a été fait c'est indéniable. Il estime que certains sujets sont tabous, on ne devrait pas en avoir. Comment économiser 250'000 francs ? on ne va pas dans le bon sens. Tout le Conseil doit faire des coupes, dans chaque dicastère. Il n'y a pas de solutions pour tout, mais il faut avoir le courage de ces actes.

Le Maire répond que la plupart des dépenses sont des charges liées, auxquelles la commune ne peut pas échapper ; des amortissements bancaires, des salaires à verser et des charges liées. Faut-il couper tous les services à la communauté ? supprimer certaines prestations ? Nous devons accepter un déficit, sachant que le retard au canton a été diminué et que notre endettement se réduit, la fiduciaire l'a d'ailleurs salué. On ne peut mettre en péril le sens même de la commune, nous n'avons pas d'autre choix.

V.E. voit bien le travail d'équilibriste du Conseil et l'esprit et l'âme de notre commune qui en fait sa particularité. Le budget n'est pas les comptes, mais il indique ce que l'on va faire. On maximise les pertes et minimise les rentrées, mais les choses s'équilibrent. On parle souvent de la dette, le montant est fractionné en plusieurs choses (service des eaux, etc.) et le canton n'a pas de pitié. Afin d'avoir de la transparence, il serait bien de mettre la situation en relief concernant les 250'000 francs. Une feuille pourrait indiquer où on a économisé, où on peut avoir une stratégie.

M. Petignat valide la proposition, mais avec les comptes afin d'avoir les résultats de l'année.

W.S. demande quelles sont les solutions et projections pour 2022 ? il estime qu'avec le Covid nous seront à 400'000 francs de déficit, que va-t-on faire ?

M. Dubey renseigne que l'on a tenu compte de rentrées fiscales moindre en 2020, et de la RFFA. Le canton nous a donné les chiffres qui ne sont pas optimaux. Nous ne traversons pas une crise structurelle, tout devrait repartir en 2022.

Le Maire rapporte que le Conseil recommande d'accepter le budget, il a entendu les remarques de la Commission des finances. Il est conscient que les années à venir seront difficiles mais il n'a pas d'autre choix que de faire au mieux, et de jour en jour. Les autorités ne veulent pas couper complètement la vie sociale mais donner un signe positif pour les jeunes.

Mis au vote des taxes communales en bloc, étant donné qu'il n'y a pas de changement, et de la quotité d'impôt ; 44 voix pour, contre 0 et 1 abstention.

Mis au vote du budget tel que présenté 39 voix pour, 2 voix contre, 3 absents.

4. Informations communales

M. Petignat informe des travaux prioritaires du Conseil pour l'année à venir ; les règlements qui concernent les eaux seront modifiés et adaptés à la nouvelle législature, une taxation intermédiaire pourra se mettre en place, afin d'alléger la facture de fin d'année. Le dossier des conteneurs enterrés sera repris, les emplacements seront définis et ils pourront être installés. L'éclairage public au Chauffour et l'extinction des luminaires seront prévus. Les places de jeux avec des projets de rénovations pour certaines, des financements seront recherchés. La finalisation du Plan d'aménagement local. La modification du règlement des chemins vicinaux est prévue, afin d'introduire une nouvelle taxe. Les amortissements bancaires seront discutés. Le dossier de l'UAPE est en cours de discussions et de réflexion.

Mme Voisard Bourquard informe que le poste de notre mandataire à l'énergie a vu un changement. Fontenais, Porrentruy et Delémont coopérant depuis de nombreuses années vont donner mandat à la SACEN, et ainsi poursuivre différemment le suivi de la politique énergétique. La SACEN a été fondée en 2013, elle est à 100% en mains publiques communales. Elle a une indépendance totale de tous acteurs énergétiques. Elle propose des modèles exclusifs de promotion des énergies renouvelables auprès des citoyens. La société travaille à prix coutant avec des personnes agréées, elle peut mutualiser des tâches et partager des ressources. Le taux de Mme Theubet pour Fontenais passera à 13%, pour 18'416 francs annuellement.

F.D.R. souhaitait la suppression de Cité de l'énergie, il constate que le taux de 12% est augmenté à 15%, il ne comprend pas cette logique. Cette prestation ne touchant pas à la qualité de vie de la commune, on pourrait diminuer les frais, mais chaque année c'est un peu plus.

La conseillère communale rappelle que la législation a changé, les communes doivent y répondre et pour ce faire, nous devrions donner des mandats à des bureaux d'ingénieurs qui couteraient beaucoup plus cher. Les prestations demandées sont le minimum exigé légalement, et il n'est pas dit que nous utiliserons toutes les prestations en 2021. Notre petite contribution participe à la lutte contre le réchauffement de la planète.

Mme Voisard Bourquard informe que la Commission EEDD a adhéré au projet de planter 40 arbres pour le 40^e anniversaire du canton. Les plantations ont débuté cet automne, sur des parcelles communales principalement.

Des graphiques sont présentés concernant le suivi de l'installation solaire photovoltaïques sur le toit de la halle polyvalente, la projection de production était de 30'000 kWh, nous sommes largement au-dessus depuis 2014. Dès 2018, les prix de reprises par BKW ayant chutés, nous sommes passés en autoconsommation et le surplus est injecté dans le réseau. En 2020 nous étions quasiment en autoconsommation.

Une extinction de l'éclairage public est prévue dès le mois de mai, indique Mme Voisard Bourquard la majorité des citoyens étant favorables à ce projet, selon le sondage effectué.

Deux défibrillateurs ont été installés par M. Jean-Damien Bibler, un Sur la Côte à Bressaucourt et le deuxième au Chemin des Combes à Fontenais. Les autorités remercient M. Bibler pour son investissement et son initiative.

5. Divers

La discussion n'est pas demandée.

Le président M. Froidevaux remercie les personnes qui sont à la tâche pour la commune, il forme ses vœux pour une amélioration de la crise sanitaire en 2021. Il souhaite une bonne rentrée aux participants et lève l'assemblée à 22h10.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :

Antoine Froidevaux

La secrétaire :

Sylvie Gigon Rotunno